



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 avril 2021

L'An deux mil vingt et un le treize à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Madame EYRAUD Catherine , Maire

Membres présents : M FAYARD Pierre, DOITRAND Raphaël, BRUN Bernard, OULION Emmanuel, DURAND Josiane, AGOSTINI Bernadette HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine, BAROU Stéphane, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, PONTONNIER Dominique, GAUDIN Valérie

Absents : SAUZET Pierre (a donné procuration à M HERRGOTT)

Secrétaire de séance : HERRGOTT Eric

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2021-022 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2021

M Fayard présente les taux des taxes 2021 .

Depuis la suppression de la Taxe habitation, la commune a repris la part de la Taxe Foncière du Conseil Départemental.

Pour rappel, les taux communaux en 2020 étaient de

- 7.38% pour la TFB
- 19.12% pour la TFNB.

Le taux départemental était pour le TFB à 15.30.

	Taux 2020(part communal et départemental)	Augmentation 2% pour 2021
T.F.B	22.68	23.13
T.F.N.B	19.12	19.50

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation de 2%

2021-023 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir échangé avec les associations, Mme le Maire propose les montants suivants :

- Comité des Fêtes : 100€
- Tennis ATM : 100€
- FNACA : 100€
- Club Amitié : 100€
- Gymnastique Volontaire : 100€
- Association syndicat agricole 100€
- Sou des Ecoles : 100€

Mme le Maire explique qu'il a avait été demandé à chaque association de faire un effort financier car la mairie prenait en charge l'aménagement de la nouvelle salle associative. Cependant après avoir échanger avec les associations, la somme de 100€ pour tous est proposée . La salle sera accessible gratuitement pour les associations.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** d'octroyer les montants présentés ci-dessus.

2021-24 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose les affectations suivantes :

Affectation Budget Principal 2021 :

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 284 435.28€

Compte 1068 (excédent de fonctionnement en recette d'investissement) : 257 001.03€

Affectation Budget assainissement 2021 :

Compte 0002 (excédent de fonctionnement reporté) : 71 967.17€

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les affectations des résultats.

2021-025 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Mme le Maire présente le budget prévisionnel proposé pour 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
--	----------------	----------------

Dépenses	432 832.43€	729 135.88€
Recettes	582 088.28€	729 135.88€

Après avoir pris connaissance des documents, de la proposition, avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021

2021-026 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Mme le Maire présente le budget prévisionnel proposé pour 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	54 848.00€	235 222.95€
Recettes	118 490.12€	241 808.33€

La commission finances va faire un travail sur les recettes d'exploitation : réflexion d'augmentation du prix du m3 d'eau usée, taxation des puits.... Des propositions seront faites au Conseil Municipal. Cette réflexion doit être menée car le fonctionnement du budget d'assainissement est déficitaire, il y a plus de dépenses que de recettes .

Après avoir pris connaissance des documents, de la proposition, avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme le Maire rappelle que les associations souhaitant se servir des salles communales (salle d'animation, salle de réunion et salle associative) doivent prévenir la mairie.
- Mme le Maire remonte au Conseil Municipal la demande d'une Marcloptaire : « est ce que les particuliers peuvent louer la nouvelle salle associative ? ». Mme le Maire pense que cela peut être une bonne idée à la condition de mettre certaines restrictions : préciser l'usage , préciser des horaires , préciser une période... La question sera à débattre au prochain conseil municipal.
- Mme Agostini et Mme Perret font une présentation sur l'harmonisation de la fiscalité des Ordures Ménagères(OM)
Sur le territoire de la C.C.F.E, il y a deux types de fiscalité concernant les ordures ménagères :
 - T E O M (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : elle est calculée sur la même base que la taxe foncière (valeur locative cadastrale du logement)
 - R.E.O.M (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) : la redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu (nombre de passage, composition du foyer) => Marclopt est à la REOM

La C.C.F.E souhaite donc harmoniser la fiscalité sur son territoire pour 2023. Chaque commune est amenée à se prononcer, puis la décision sera prise le Conseil Communautaire.

Le budget OM c'est plus de 7 millions d'euros, cela comprend la collecte, le traitement des déchets, les charges de personnel, le fonctionnement des déchetteries...

Les dépenses liées à ce budget sont amenées à augmenter : augmentation du tri , achat de nouveau équipement, augmentation de la TGAP.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va fortement augmenter jusqu'à 2025. Cette taxe est fixée par l'Etat.

Il faut donc baisser nos volumes d'ordures. Plusieurs axes de travail sont à prévoir pour réussir à obtenir une baisse significative : favoriser le tri, instaurer une part incitative dans la facturation = R.E.O.M.I (les foyers générant moins de déchets payeront moins).

Pour finir la commission communication fera un Info Marclopt qui traitera des OM et du tri. Pour rappel , sur le site internet de la commune vous trouverez un guide de tri dans la rubrique : La vie à Marclopt/ Ordures Ménagères/ listes des pièces jointes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

<u>Présents</u>	<u>Signature</u>
Catherine EYRAUD, Maire	
Pierre FAYARD, 1 ^{er} adjoint	
Raphaël DOITRAND, 2 ^{ème} adjoint	
Bernard BRUN, 3 ^{ème} adjoint	
Emmanuel OULION, 4 ^{ème} adjoint	
Josiane DURAND	
Bernadette AGOSTINI	
Eric HERRGOTT	
Sandrine PERRET	
Stéphane BAROU	
Pierre SAUZET	Absent a donné procuration à M Herrgott
Gaëlle LACHAND	
Bruno REY	
Dominique PONTONNIER	
Valérie GAUDIN	